

**LETTRÉ-CIRCULAIRE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE
DE MONTREAL
AU CLERGE DE SON DIOCESE
AU SUJET DU CAREME**

Archevêché de Montréal, le 14 février 1917.

Mes chers collaborateurs,

Le règlement du prochain carême sera celui des années passées: 1o Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas; 2o Tous les lundis, mardis, jeudis, et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et du Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas; 3o Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas; 4o L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en état de jeûner; 5o Les jours où l'on peut faire gras, il n'est pas permis de faire usage du poisson ou des huîtres et de la viande au même repas. Cette règle s'applique aux dimanches comme aux autres jours du carême; 6o Vous êtes autorisés à annoncer que, le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces de toute nourriture, permise dans notre pays, par inculte ou par l'usage, les jours maigres.

Nous sommes loin, chers collaborateurs, des lois primitives de la sainte quarantaine. Ces lois si rigoureuses, à l'Eglise, mère pleine de bonté et de sollicitude, les a grandement adoucies pour les proportionner à la santé affaiblie de ses enfants. Combien de personnes, cependant, se trouveront encore incapables de les observer, telles qu'elles ont été modifiées! L'Eglise, alors, les en dispensera. Mais elle leur rappelle, en même temps, qu'elles n'en restent pas moins tenues à la grande loi de pénitence et de mortification promulguée par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette doctrine nombre? On d vents et les cloi pour ainsi dire toutes manières souffrir, de ce c avant tout, son heureux entra nous envahit.

Dieu parle p sévères et solenn l'oreille! Depuis sur le sol de l'E parmi nous, qu batailles, nous s La liste de nos Que de mères pl Nous ressentons Qui peut dire to de détresse rete la vie. On redou quiétants problé prochain.

Et cependant économie est-elle est la prévoyanc une ère de prosp ne saurait le nier lité et l'indécen protestent la sain me. Nous avons euse, et dont les Si elles ont à pe